

N°5

## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'An Deux Mille vingt-cinq, le 8 septembre à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie annexe, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité Territoriales sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 2 septembre 2025

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, CABROL Jean-Luc, LAURENT Françoise, HUGUET Jean-Jacques, SCHMITTLIN Stéphane, MAZERES Sandrine, ORHANT Cédric, CHARTRER Viviane, MARRAUD Fabrice, POLI Jean-Luc, David BOS-MORÉ.

Absent/excusés /Pouvoirs : FILLOL Isabelle (Pouvoir à M. CABROL Jean-Luc), ROUILLES Georgette (Pouvoir à M. CAUSSE Jean-Marc), LARTIGOU Marie.

Après avoir vérifié le quorum, Mr Jean-Luc CABROL a été désigné secrétaire de séance.

### **1. AUTORISATION D'EMPRUNT AFIN DE PREFINANCER LE FCTVA ET LES SUBVENTIONS RESTANTES A PERCEVOIR POUR LES TRAVAUX DE LA TRANCHE 1 ET 2 DE LA ZONE NATURE, SPORT ET LOISIRS – DELIBERATION N° 2025-044 (annule et remplace la délibération n° 2025-035)**

M. Jean-Luc CABROL, 3ème adjoint, explique que dans le cadre des travaux d'aménagement du complexe sportif et de ses abords, et pour faire face au décalage entre la réalisation de dépenses et la perception des subventions (FST et Fonds de concours) et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA N+1), il convient de recourir à un emprunt de 150 000 €.

Le meilleur produit financier susceptible de répondre aux besoins de la commune correspond à un emprunt à court terme de type prêt relais pour une durée de 2 ans, pouvant faire l'objet de remboursements anticipés sans pénalité au fur et à mesure du versement des fonds. La ligne de trésorerie ne peut être constituée que sur une année, renouvelable 2 fois, à un taux variable.

Une consultation a été lancée auprès de quatre établissements bancaires le 1er juillet 2025.

Par délibération n°2025 – 035 en date du 28 juillet 2025, la banque du Crédit Agricole avait été retenue.

Or, suite à une mauvaise interprétation donnée du taux variable, qui était de 2,036% auquel devait s'ajouter une marge de 1.05%, il a été décidé de renoncer à la proposition du Crédit Agricole dont le taux total était de 3.086%.

Une nouvelle consultation a été lancé le 22 août 2025 auprès de quatre établissements bancaires : La Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charentes, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole Aquitaine et la Banque des Territoires.

La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes a proposé un crédit relais d'un montant de 150 000 € selon les conditions financières énoncées ci-après :

Montant : 150 000€

Taux actuel fixe : 2.60%

Durée : 2 ans

Périodicité des intérêts : trimestrielle avec remboursement du capital in fine

Frais de dossier : 225 €

Remboursement anticipé total ou partiel du capital possible à toute date, sans indemnité.

Fonds disponible sous 15 jours.

**Après délibération, vote à main levée, le Conseil Municipal**

**POUR 14, ABSTENTION 0, CONTRE 0**

L'assemblée délibérante décide de :

- DE RECOURIR à un crédit relais auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes pour le préfinancement du FCTVA et de diverses subventions d'un montant de 150 000 € et d'approuver les conditions financières du crédit exposées ci-dessus,
- DE PRENDRE l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés,
- DE REMBOURSER le crédit relais dès récupération du FCTVA et des subventions ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat,
- DE CONFÉRER en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

## **2. SUBVENTION – POUR INFORMATION**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le Service départemental de l'ONACVG du Lot-et-Garonne a décidé lors de la séance de la commission du 07/07/2025, le dossier de demande de subvention concernant le monument aux morts de la commune. A l'issue de cette séance, l'ONACVG a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 215€.

### **3. MOTION DE SOUTIEN – APPEL A LA LIBERATION DU JOURNALISTE LOT-ET-GARONNAIS CHRISTOPHE GLEIZES – DÉLIBÉRATION N° 2025-045**

M. le Maire informe que le journaliste sportif lot-et-garonnais Christophe Gleizes a été condamné, par le tribunal de Tizi Ouzou, en Algérie, le dimanche 29 juin 2025, à sept années de prison ferme pour "apologie du terrorisme" et "possession de publications dans un but de propagande nuisant à l'intérêt national".

Loin de tout activisme terroriste, c'est pour un article sur le football, missionné par So Foot, qu'il s'est retrouvé en Algérie en mai 2024 afin de réaliser un reportage sur le club « la Jeunesse Sportive de Kabylie » (JSK), Cela fait plus d'un an qu'il est retenu en Algérie, depuis son arrestation le 28 mai 2024.

Christophe Gleizes est accusé d'avoir pris contact et d'avoir donné la parole au responsable du club de football de Tizi Ouzou, également responsable du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK), dans le cadre de la préparation de ses reportages sur le club de football de la JSK.

Cette condamnation, menée par un régime autoritaire, est une atteinte disproportionnée à la liberté d'un journaliste français exerçant son métier et se retrouvant au milieu de relations conflictuelles qui le dépassent, entre l'Etat Algérien et la Kabylie, et cela dans un contexte de tensions croissantes avec la France.

Sa famille et son territoire de naissance, le Lot-et-Garonne, sont profondément inquiets au sujet de sa situation.

Cet emprisonnement arbitraire nous rappelle celui de Boualem Sansal, lui aussi victime d'autoritarisme alors qu'il demeure un citoyen français.

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal afin de s'associer à la démarche portée par la ville d'Agen et l'Association des Maires de Lot-et-Garonne pour voter une motion afin de réclamer la libération de Christophe Gleizes et ainsi alerter le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la situation d'un lot-et-garonnais, emprisonné injustement par le régime algérien.

**Après délibération, vote à main levée, le Conseil Municipal  
POUR 14 , ABSTENTION 0, CONTRE 0**

Le Conseil Municipal de la commune d'AUBIAC s'associe à la démarche portée par la ville d'Agen et l'Association des Maires de Lot-et-Garonne pour voter une motion afin de réclamer la libération de Christophe Gleizes et ainsi alerter le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la situation d'un lot-et-garonnais, emprisonné injustement par le régime algérien.

### **4. LISTE DES DECISIONS DU MAIRE – POUR INFORMATION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de signature de devis pour l'exécution de travaux :

1. STAT DUGARCIN – FAYAT ENTREPRISE TP, pour la pose de clôtures dans la cadre de la zone du complexe sportif, d'un montant de 1 995,50 € TTC soit 2 394,60€ HT
2. SARL POLLONI - MAGNOLO, pour le remplacement et la pose de robinets coup de poing au gaz à la salle polyvalente (salle des fêtes/ salle des sports) d'un montant de 1 007,16 € TTC soit 839,30 € HT

3. TESQUET THIERRY, pour la dépose de cloison, la confection d'un plafond coupe-feu 1h, cloison d'un compteur électrique, la fourniture et la pose d'un bloc porte prépeint pour la salle polyvalente (salle des fêtes/ salle des sports) d'un montant de 1 943,70 € TTC soit 1 767,00 € HT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des dégradations ont d'ores et déjà été constatées sur le parvis de la salle polyvalente. En effet, des pavés ont été cassés ainsi que des joints en béton. Il s'agirait sous toute vraisemblance de vandalisme.

## 5. BARRIERES DE PROTECTION – POUR INFORMATION

M. le Maire informe que dans le cadre du PAPI, l'Agglomération d'Agen avait démonté de façon provisoire, la clôture. Une clôture sera remise en place à leur charge, à concurrence de ce qu'ils ont démonté. Il a été demandé de ne pas remettre une clôture en grillage normal mais de faire quelque chose de plus sécurisant et surtout de plus propre.



## 6. CONVENTION D'ADHESION AUX PRESTATIONS AIDE A L'ORGANISATION – EXPERTISE RH – ACCOMPAGNEMENT A LA NOMINATION STAGIAIRE/REPRISE DE SERVICE – DELIBERATION N° 2025-046

Monsieur le Maire expose que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la fonction publique territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics, etc.).

Ils ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

A cet effet, le CDG assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés les missions obligatoires suivantes :

- l'organisation des concours et examens professionnels ;
- la publicité des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement ;
- la publicité des créations et vacances d'emplois (la tenue de la « bourse de l'emploi ») ;
- le fonctionnement des instances consultatives comme les commissions administratives paritaires, les commissions consultatives paritaires, le conseil de discipline ou le comité technique et le CHSCT ;
- la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi ;
- le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- l'aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité ;
- les secrétariats des instances médicales (la commission de réforme et le comité médical) ;
- le calcul du crédit de temps syndical et le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation de ce crédit ;
- le conseil juridique, y compris pour la fonction de référent déontologue ;
- l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- l'accompagnement à l'instruction des dossiers de retraite ;
- l'accompagnement personnalisé des agents pour l'élaboration de leur projet professionnel.

Les collectivités territoriales et établissements publics non affiliés peuvent soit s'affilier à titre volontaire pour l'ensemble des prestations énoncées ci-dessus, soit adhérer à un « socle commun de compétences ».

Conformément l'article L.452-39 du code général de la fonction publique, ce socle commun, dénommé « appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines » est composé de 5 missions :

1. Le secrétariat des conseils médicaux
2. L'assistance juridique statutaire, y compris pour la fonction de référent déontologue
3. L'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
4. L'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite
5. La désignation d'un référent laïcité.

Par ailleurs, au-delà de ces missions, le CDG 47 a développé au gré des évolutions législatives et des besoins exprimés par les collectivités et établissements des missions complémentaires, afin de répondre à une demande croissante d'accompagnement.

L'affiliation au socle commun et l'adhésion aux missions complémentaires nécessitent l'adoption d'une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement et la signature d'une convention.

Le CDG 47 propose l'adoption d'une convention-d'adhésion, regroupant l'ensemble des missions, valable 1 an jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et renouvelables de manière tacite.

Ce service est à la disposition des collectivités qui ont besoin de recourir à une prestation juridique statutaire sur des dossiers RH complexes. Il fournit une aide en matière de statut du personnel, de contentieux, d'évolution des carrières, de rémunération.

Annexe à la convention d'adhésion aux prestations suivantes : Aide à l'organisation, Expertise RH et Accompagnement à la nomination stagiaire/reprise des services :

**Montant des prestations**

**1. La prestation d'aide à l'organisation**

Le tarif s'élève à 400 € par journée d'intervention et par intervenant (200 €/demi-journée).

La facturation interviendra après service fait.

**2. La prestation d'expertise RH**

Le tarif s'élève à 400 € par journée d'intervention et par intervenant (200 €/demi-journée).

La facturation interviendra après service fait.

**3. La prestation d'accompagnement à la nomination stagiaire et à la reprise des services antérieurs**

Cette mission fait l'objet d'une facturation particulière et suivant le barème suivant :

Tranches d'âge Tarifs par dossier

- Agent ayant moins de 20 ans lors de la nomination 50 €
- Agent ayant entre 21 ans et 30 ans lors de la nomination 100 €
- Agent ayant entre 31 ans et 40 ans lors de la nomination 150 €
- Agent ayant entre 41 ans et 50 ans lors de la nomination 200 €
- Agent ayant 51 ans et plus lors de la nomination 250 €

La facturation interviendra après service fait, au semestre.

**Après délibération, vote à main levée, le Conseil Municipal  
POUR 14, ABSTENTION 0, CONTRE 0**

Le Conseil Municipal décide :

- DESIGNE le CDG 47 pour réaliser les prestations demandant l'expertise RH,
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le CDG 47.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

**7. ESB – POUR INFORMATION**

M. Le Maire transmet le message du président de l'ESB, Monsieur Alexis DUFOURG, qui a fait remarquer que les travaux réalisés ainsi que les aménagements autour de la salle sont superbes et apportent un cadre très agréable à la vie de leur club. Au nom du bureau et de l'ensemble des licenciés, il remercie sincèrement la commune pour cette réalisation et s'engage à faire tout ce qu'il est possible pour maintenir en bon état ces nouveaux espaces.

**8. DISSIMULATION DE RESEAUX : CHEMIN DE PEYRUC – POUR INFORMATION**

M. Le Maire explique avoir reçu la réponse d'Orange pour l'enfouissement du réseau de télécommunications sur le chemin de Peyruc.

A la suite de votre demande, nous avons l'honneur de vous faire connaître, ci-après, le coût de l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications de l'opérateur ORANGE ci-dessous :

**Affaire N°: 470162502 - ORANG01**

**Intitulé de l'opération : EFFACEMENT TELECOM CHEMIN DE PEYRUC**

**Secteur des travaux : Chemin de Peyruc**

Le décompte provisoire de l'opération globale (Génie Civil et Frais d'études) s'élève à : 18 886,37 € TTC.

La participation de l'opérateur ORANGE s'élève à 3 705,60€ TTC.

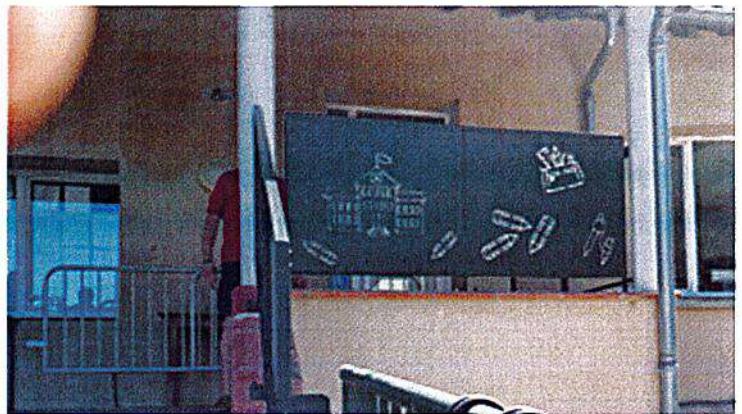
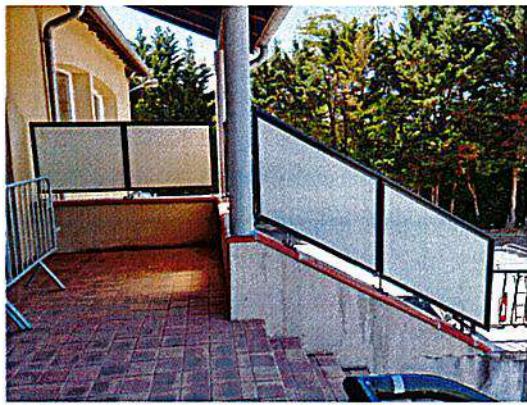
Votre participation estimative s'élève donc au décompte provisoire TTC de l'opération diminué de la participation financière d'ORANGE soit la somme de 15 180,77€ TTC.

La commune devra donc financer la somme de 15 180,77€ TTC. A charge à la prochaine équipe municipale de valider ou non cette participation lors de l'élaboration de son budget pour 2026.

## 9. RENTREE SCOLAIRE – POUR INFORMATION

Mr Daniel GONANO, 1<sup>er</sup> adjoint, rapporte que l'effectif total de la rentrée 2025-2026 est de 83 élèves et 3 nouvelles recrues au périscolaire et au ménage. Ensuite, il y a eu les travaux de fait :

- peinture refaite dans la salle de la maternelle,
- peinture de la cantine, du laboratoire,
- renforcement et pose de garde-corps sous la coursive.

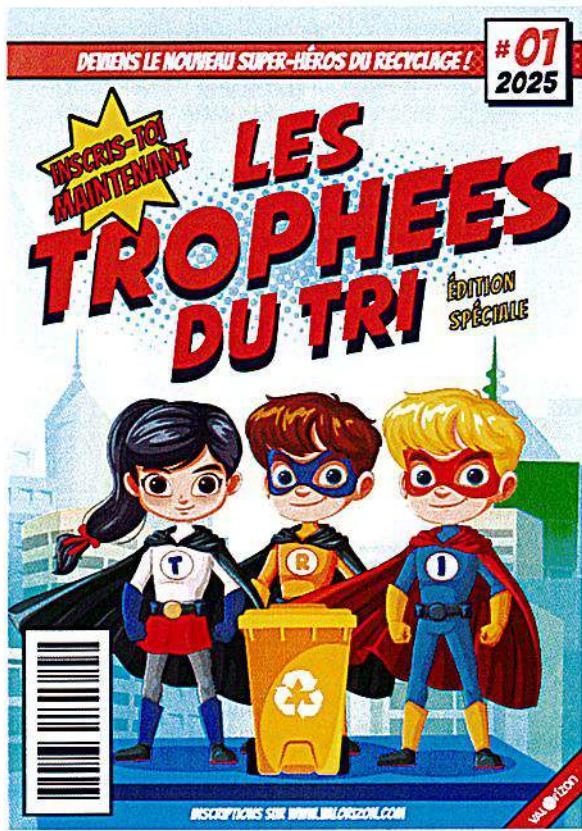


Pour revenir à l'effectif de 83 élèves. Il y en a eu les départs traditionnels (CM2 vers le collège) et il y a eu quelques parents qui ont retiré leurs enfants de l'école. Nous arrivons encore cette année à maintenir 4 classes. Toutefois, la rentrée prochaine peut s'avérer problématique.

En effet, s'il n'y a pas de nouveaux parents avec des enfants, en dessous de 77 enfants il existe un risque probable de perdre une classe. Mr Daniel GONANO a prévu avec le directeur de l'école, Mr MAIRET, de rencontrer le Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale, inspecteur académique, Mr Frédéric BRABET.

Le secrétaire général, sous-préfet de l'agglomération d'Agen, Cédric BOUET, avait été sensible, lors de diverses rencontres sur la Commune de la tranquillité du village, des efforts qui avaient été fait. De plus, des habitations risquent de sortir. Il y a des projets privés, mais il y a aussi le projet municipal de lotissement (18 logements) qui devrait amener aussi des enfants. Mr BOUET sera un appui important.

## 10. ECOLE – LES TROPHEES DU TRI – POUR INFORMATION



## COMMENT PARTICIPER AUX TROPHEES DU TRI ?

**MOBILISEZ VOS ÉLÈVES AUTOUR D'UN PROJET ORIGINAL ET CRÉATIF, ET DEVENEZ LES VÉRITABLES SUPER HÉROS DU RECYCLAGE !**

**LES TROPHEES DU TRI, QUÉSACO ?**

c'est LE grand concours destiné aux écoles du Lot-et-Garonne afin de sensibiliser les jeunes générations au tri des déchets et au recyclage.

**QUELQUES IDÉES POUR VOUS INSPIRER :**

- Comic Book écologique : Imaginez une BD originale qui raconte les aventures du recyclage.
- Défilé recyclé : Créez des costumes de super héros uniquement à partir de déchets recyclables.
- Escape Game du tri : Concevez un jeu interactif rempli d'énigmes autour des bons gestes du tri.
- Court-métrage éco-responsable : Réalisez une vidéo humoristique ou pédagogique sur le parcours des déchets.
- Œuvre d'art recyclée : Inventez une création artistique collective à partir de matériaux recyclés.
- Soyez inventifs, surprenez-nous, et faites rayonner votre créativité au service de l'environnement !

**RÈGLEMENT DES TROPHEES :**

Ouvert à toutes les écoles primaires du Lot-et-Garonne.

Chaque classe participante devra présenter son projet devant un jury composé d'élus de ValOrizon.

Présentation des projets jeudi 27 novembre 2025, pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Le jury récompensera les projets les plus créatifs, pédagogiques et impactants.

À la clé : un trophée spécial, et des surprises écoresponsables pour tous les élèves !

**MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Inscrivez-vous dès aujourd'hui en scannant ce QR Code :


OU directement sur le site : [www.valorizon.fr/trophees-du-tri](http://www.valorizon.fr/trophees-du-tri)

**VALOrizon**

13 route de Saint-Léon 47500 Domazan  
05 53 79 91 01 // [contact@valorizon.com](mailto:contact@valorizon.com)

## 11. – PLUID – POUR INFORMATION

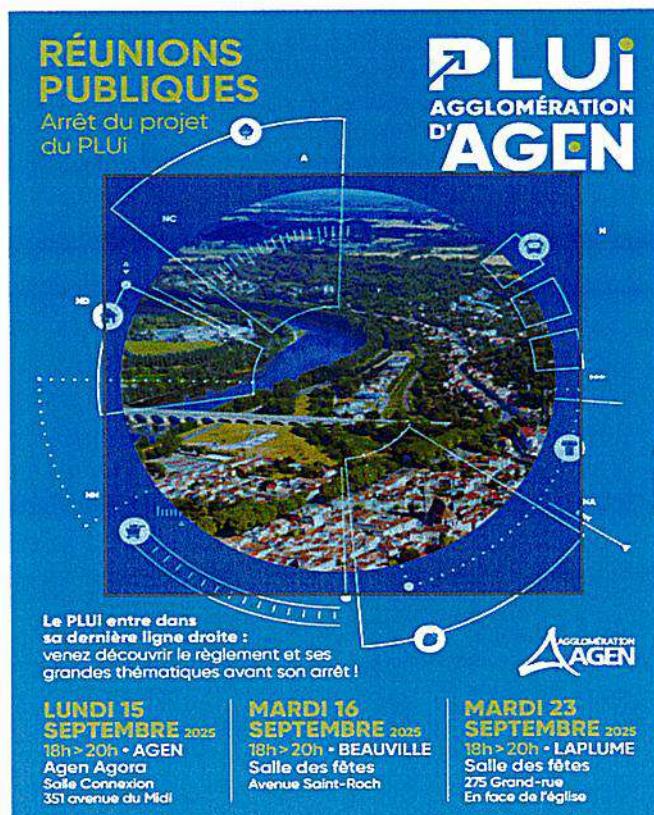
Comme vous le savez, nous travaillons depuis de nombreux mois sur l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de nos 44 communes.

Ce PLUi vise à proposer un nouveau Projet de territoire qu'il s'agit de porter politiquement à l'échelle de l'Agglomération d'Agen, mais également à l'échelle de nos 44 communes, revêtant chacune, des spécificités particulières. Ce PLUi doit intégrer à la fois les 31 communes historiques du précédent PLUi mais également les 13 communes de l'ex-PAPS qui, pour une partie d'entre elles, ne disposaient pas encore de PLU.

Ce travail de longue haleine intègre des enjeux particuliers, propres à vos communes, se traduisant au travers d'outils très fins et précis : plans de zonage, orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles, liste des bâtiments pouvant changer de destination, secteurs de taille et de capacité limitées (STECAL)... Mais il intègre dans le même temps des enjeux d'importance communautaire : projet TAG2, secteur Gare LGV, devenir socio-économique et environnemental du territoire, Plan de Mobilité (PDM), Programme Local de l'Habitat (PLH), stratégie d'aménagement et de développement commercial, stratégie en faveur de l'amélioration du cadre de vie...

Ces différents éléments constituant le dossier de PLUi nécessitent des temps longs de relecture, d'allers-retours, de validation et d'arbitrage pour garder une certaine cohérence à l'échelon intercommunal. Sur le mois de juin, alors que nous projetions d'arrêter notre projet de PLUi initialement début juillet, pas moins de 10 réunions, visios ou échanges ont été organisées avec certaines communes pour intégrer ou ajuster de nouvelles demandes.

Des réunions publiques sont programmées selon l'affiche suivante :



Le rapport RH/mutualisation est définitif. Il a été présenté lors du conseil d'agglomération de février. En revanche, le rapport finances/marchés publics n'est pas définitif. Il doit encore faire l'objet d'une délibération de la CRC puis d'une transmission à l'agglomération. C'est la raison pour laquelle il ne sera pas présenté lors du conseil d'agglomération du 5 juin. Il pourra éventuellement l'être en conseil d'agglomération du 3 juillet si jamais la CRC nous l'envoie courant juin.

## 12. INFO VISITE GOLFECH – POUR INFORMATION

Mr SCHMITTLIN informe qu'EDF organise 2 visites de la centrale nucléaire de Golfech :

- Vendredi 17 octobre matin. Inscription ouverte jusqu'au 5 septembre 2025
- Mercredi 17 décembre après-midi. Inscription ouverte jusqu'au 5 novembre 2025

Ces visites sont accessibles à tous les membres de la CLI de Golfech et à tous les conseillers municipaux.

Pour vous inscrire, vous devez envoyer à [contact@cligolfech.org](mailto:contact@cligolfech.org) :

- Une pièce d'identité en cours de validité recto, verso
- Votre adresse e-mail
- Votre numéro de téléphone portable
- Votre adresse postale
- Votre profession
- Votre carte vitale (n° de sécurité sociale)

## 13. AG MUSIKETO – POUR INFORMATION

Mr le Maire informe que l'association Musiketo a libéré les locaux qui leur était gracieusement mise à disposition par la mairie, au sein du bâtiment Galard. Mr le Maire a récupéré les 2 pièces en bon état ainsi que les clés. Ces locaux seront prochainement proposés à la location afin d'apporter un revenu supplémentaire à la commune. Les locaux sont adaptés pour une profession libérale, co-working ou autre.

## 14. AGENDA A VENIR – POUR INFORMATION

- Congrès des maires du 47 le 3 octobre 2025
- Voyage d'étude des Maires 5 au 16 octobre 2025
- Salon du pastel :16, 17, 18 et 19 octobre 2025.
- Vœux de la municipalité le dimanche 11 janvier 2026
- Loge Agglo Agen 5 places : SUA/COLOMIERS le 23 janvier 2026
- Élections municipales les 15 et 22 mars 2026
- ANFR cartoradio Openbarres exposition ondes magnétiques

## 15. TOUR DE TABLE

- ↳ Mr HUGUET : La peinture des dents de requin (ralentisseur) route de Ségougnac a été faite le 08/09/2025. Reste à répertorier les peintures des Stop, Céder le passage... sur la commune, qui doivent être repeints.

- ↳ Mr SCHMITTLIN : Réunion des associations a eu lieu le 05/09/2025. Bonne concertation entre tous et évocation des plannings des manifestations.
- ↳ Mme LAURENT : Vitesse élevée chemin de Marron. Demande à mettre un Stop ou un feu de signalisation afin de ralentir la circulation. Mr le Maire est favorable au feu de signalisation mais cela a un cout. Il faut faire une étude et un chiffrage. Mr POLI dit que ce sont souvent les riverains du secteur qui roulent le plus vite sur cette portion de route.
- ↳ Mr GONANO : Le poulailler de l'école a été supprimé en raison des nuisances sanitaires liées aux rats. A la demande des enseignants, le coin a été réaménagé en coin artistique avec tables et chaises et récupération des copeaux de bois du bac de l'école maternelle. Travaux effectués par les agents municipaux. Aussi des talkies-walkies ont été mis à la disposition des enseignants et pour l'alarme confinement, un devis a été demandé à l'entreprise Almansa.
- ↳ Mr CABROL : Point finance – Au 31/08 la commune a atteint 60.6% de son budget. Il alerte cependant sur l'augmentation des factures de consommation énergétique (EDF) et de l'eau. Les cours de numérique auront lieu 2h tous les 15 jours au lieu d'1h par semaine.
- ↳ Mr MARRAUD demande si un nouveau commerce va s'installer à la place « Du Bon Coin » ? Mr le Maire répond qu'à sa connaissance 2 candidats seraient intéressés. Le premier pour une boulangerie et le 2<sup>ème</sup> pour un commerce multi-service avec dépôt de pains. L'un ou l'autre n'ouvrira pas avant le début de l'année 2026.

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h49.

Le secrétaire,  
Jean-Luc CABROL

Le Maire,  
Jean-Marc CAUSSE

